



Filet rempli de listaos hissé sur le côté d'un senneur

Photo : David Itano ©ISSF

Comment établir efficacement une procédure de gestion

Examen des étapes et des délais pour le développement et l'adoption d'une procédure de gestion

LES PROCÉDURES DE GESTION, AUSSI APPELÉES STRATÉGIES DE PÊCHE, forment des cadres décisionnels qui intègrent la planification à long terme à la gestion des pêcheries. Pour établir des procédures de gestion, gestionnaires de la pêche, scientifiques, représentants du secteur, organisations environnementales et autres parties prenantes travaillent ensemble sur une vision commune de la pêche sur le long terme. Ils s'accordent ensuite sur les règles qui permettront d'atteindre cet objectif.

Les procédures de gestion peuvent offrir de nombreux avantages et permettre notamment d'atteindre des objectifs spécifiques, comme restaurer des stocks épuisés ou assurer de manière proactive la stabilité des stocks et la bonne santé des pêcheries, tout en tenant compte de diverses incertitudes, telles que la productivité des stocks ou le changement climatique. Les procédures de gestion rationalisent les processus décisionnels grâce à des règles préétablies qui fixent les niveaux de capture selon des indicateurs de l'état des stocks.

Les recommandations des scientifiques sont ainsi plus claires, et la gestion plus transparente et efficace. Cela contraste avec une gestion traditionnelle et réactive de la pêche, où les négociations sont conflictuelles, politiques et laborieuses. Mais comme pour toute réforme majeure, le processus collaboratif et technique de développement des procédures de gestion peuvent, dans un premier temps, représenter un investissement considérable en temps et en ressources.

Par ailleurs, l'implication des parties prenantes est un point essentiel et un atout majeur de l'élaboration des procédures de gestion, car la mise au point de ces procédures nécessite des échanges continus entre scientifiques, gestionnaires et parties prenantes. Que ce soit pour les objectifs, les règles d'exploitation ou d'autres éléments de la procédure de gestion, la sélection des options envisagées et retenues doit suivre une approche progressive et inclusive.

L'élaboration des procédures de gestion a pu parfois se révéler assez longue, mais cette lenteur n'est pas une fatalité. Les retards observés jusqu'à présent s'expliquent par différents facteurs : contraintes budgétaires, défis techniques, absence de consensus sur des décisions clés ou encore incapacité à organiser des forums de dialogue pour les échanges itératifs requis. Pour minimiser ces retards, il est essentiel de comprendre et de planifier à l'avance le calendrier ainsi que le processus d'élaboration de la procédure de gestion, y compris le renforcement des capacités des principales parties prenantes. Plus important encore, le plan de travail établi doit être doté de ressources suffisantes et respecté.

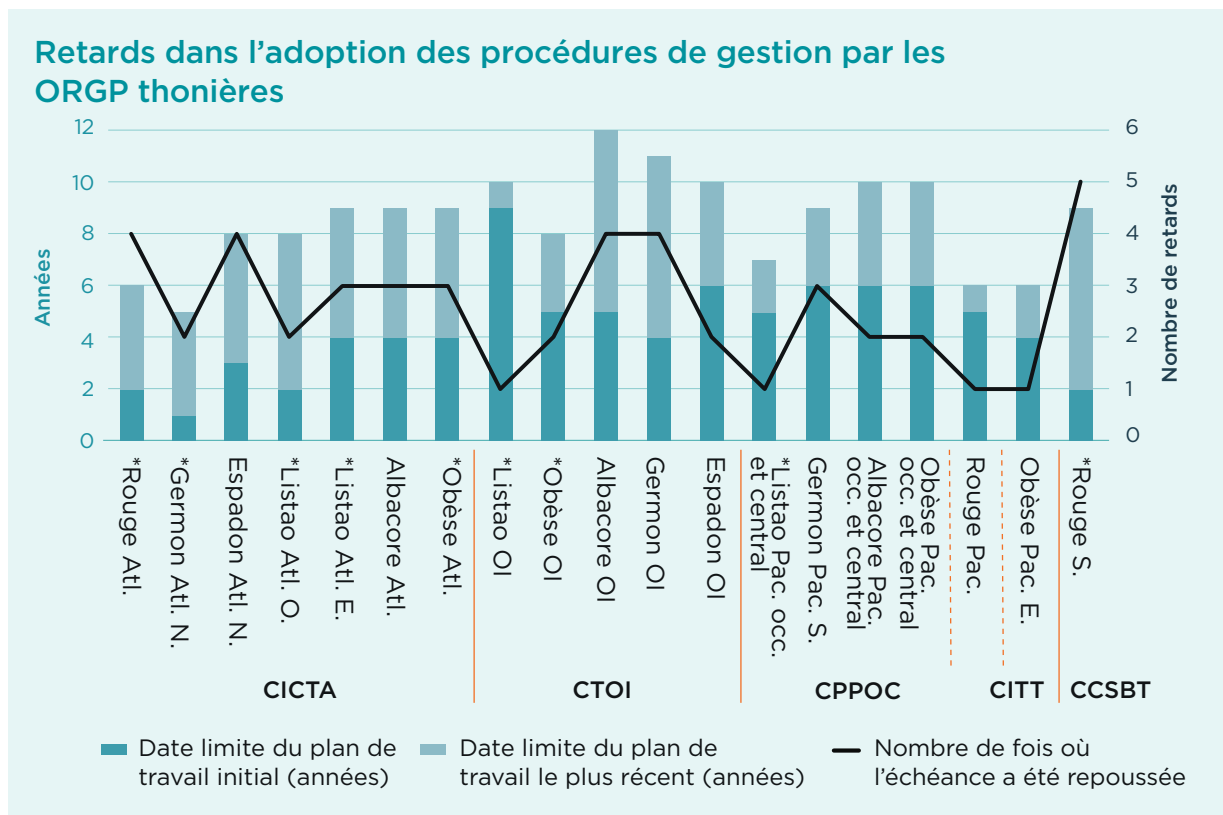


Figure 1. Retards dans l'adoption des procédures de gestion par les ORGP thonières calculés en comparant les délais fixés dans les plans de travail initiaux et les plans de travail les plus récents ; organisation par ORGP montrant que chaque plan de travail initial (bleu foncé) a été prolongé au moins une fois (ligne noire) d'une ou de plusieurs années (bleu clair). Les lignes en pointillés indiquent les procédures de gestion pour les stocks transpacifiques et les procédures de gestion conjointes pour la CPPOC et la CITT. *Indique les stocks pour lesquels des procédures de gestion ont été adoptées. Les valeurs du germon de l'Atlantique Nord et du thon listao de l'océan Indien sont basées sur l'adoption des procédures de gestion et non sur l'adoption de règles d'exploitation provisoires pour les deux stocks.

De la conception initiale jusqu'aux négociations politiques, en passant par la préparation et l'analyse, certaines procédures de gestion, comme celles concernant le thon rouge de l'Atlantique, ont nécessité jusqu'à dix années de travail avant d'entrer pleinement en vigueur. D'autres, comme celles concernant le flétan du Groenland au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO), ont pris à peine une année. Pourquoi cette différence, et comment élaborer plus efficacement des procédures de gestion ? Maintenant que chacune des organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) pour le thon et les espèces apparentées a adopté au moins une procédure de gestion, la marche à suivre devrait s'éclaircir, et des mesures positives peuvent être prises pour rationaliser le processus.

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE GESTION : DE LA CONCEPTION À L'ADOPTION

L'ÉLABORATION DES PROCÉDURES DE GESTION EST UN PROCESSUS COLLABORATIF EN PLUSIEURS ÉTAPES (Figure 3). Elle impose de réaliser une évaluation rigoureuse des stratégies de gestion (ESG). Pour certains, le terme « ESG » désigne même l'ensemble du processus d'élaboration de la procédure de gestion. Lors des ESG, les scientifiques évaluent différentes approches de gestion à l'aide de simulations informatiques, puis les présentent aux gestionnaires. Ceux-ci choisissent alors les options à tester ou à adopter en fonction de leur capacité à atteindre les objectifs. Les ESG évaluent les procédures de gestion potentielles selon une série de conditions futures possibles, afin de sélectionner la plus susceptible d'aboutir aux résultats convenus pour l'avenir de la pêche face à diverses incertitudes.

Une procédure de gestion complète comprend généralement : 1) un programme de collecte de données, 2) une méthode basée sur un modèle ou empirique d'analyse des données collectées afin d'obtenir un indicateur de l'état du stock, et 3) une règle d'exploitation (règle convenue au préalable qui régit la gestion de l'exploitation en fonction de l'estimation de l'indicateur de l'état du stock). Un autre élément essentiel accompagne ces trois composantes : le protocole de circonstances exceptionnelles. Il fournit des orientations en cas de circonstances imprévues ou improbables pouvant nécessiter des mesures de gestion supplémentaires ou une révision de la procédure de gestion. Ce protocole peut être établi après l'adoption de la procédure de gestion, si nécessaire.

Nous décomposons ici l'élaboration de la procédure de gestion en trois étapes.

Étape 1 : Lancement et cadrage

La première étape consiste à établir un consensus au sein d'un organisme de gestion en vue de mettre en œuvre une procédure de gestion validée par une ESG. Pour cela, il convient d'examiner les menaces ou les défis propres à la pêcherie et la manière dont les procédures de gestion peuvent y répondre. Une fois qu'il a été convenu d'élaborer une procédure de gestion, il est nécessaire de mettre en place une sensibilisation complète et un renforcement des capacités sur l'ESG et la procédure de gestion pour les parties prenantes et les décideurs concernés qui découvrent cette approche.

Ensuite, la vision de la pêcherie, exprimée sous forme d'objectifs de gestion, doit être discutée et comprise afin de fixer des limites et d'orienter l'ESG. Plus important encore, les gestionnaires, en tenant compte des contributions des parties prenantes, doivent convenir de points de référence qui définissent les niveaux optimaux d'abondance des stocks (points de référence cibles) et les niveaux extrêmement bas (points de référence limites). Ces points de référence cibles et limites, ainsi que les probabilités acceptables de les atteindre ou de les dépasser (respectivement) sur une période donnée, aideront à cibler l'ESG lors du test des procédures de gestion potentielles. Les performances de la pêcherie, telles que



Figure 2. Les éléments du puzzle s'assemblent pour créer une procédure de gestion.

la maximisation du rendement, la fixation d'un taux de capture cible ou la stabilité de la pêcherie font également partie des objectifs envisageables.

La phase de lancement et cadrage est également l'occasion de contribuer au plan de travail de l'ESG. Il peut s'agir d'un accord sur la façon dont les discussions se dérouleront et sur la formation de groupes de travail spécialisés qui serviront de forums à ces discussions (par exemple, un groupe de dialogue spécialisé entre scientifiques et gestionnaires). D'autres éléments peuvent être abordés, notamment les ressources humaines qui seront affectées à l'élaboration et à la réalisation de l'ESG (postes internes à temps plein ou consultants externes) et l'instauration d'un processus de vérification du travail technique afin que les parties prenantes et les gestionnaires puissent avoir confiance dans les résultats de l'ESG.

La phase initiale de cadrage pour les ESG peut être réalisée au cours d'un ou plusieurs ateliers. Toutefois, des groupes de dialogue entre scientifiques et gestionnaires peuvent s'avérer plus efficaces pour renforcer la coordination entre gestionnaires, scientifiques, représentants du secteur et autres parties prenantes, et faire progresser les ESG en favorisant des discussions structurées, en particulier lorsque les ressources financières sont limitées.

Étape 2 : Premiers résultats et consultation

Les premiers résultats de l'ESG permettront de tester les performances de plusieurs procédures de gestion potentielles par rapport aux objectifs identifiés à l'étape 1. Les principales décisions prises au cours de cette phase concernent l'ensemble des incertitudes et des types de procédures de gestion potentielles à tester. Au cours de cette période, les scientifiques présentent les résultats de l'ESG initiale aux gestionnaires et aux parties prenantes pour examen. Ensuite, un sous-ensemble de procédures de gestion potentielles est généralement soumis à une nouvelle analyse, plus fine et plus ciblée, afin de prendre en compte les commentaires des gestionnaires et des parties prenantes. La complexité de l'analyse, la capacité à réunir scientifiques, gestionnaires et autres parties prenantes pour qu'ils examinent et commentent les résultats, ainsi que la qualité des commentaires fournis, détermineront le temps nécessaire à l'achèvement de l'ESG initiale de cette deuxième étape. Le plan de travail de l'ESG et les étapes suivantes doivent être revus régulièrement au cours de cette période pour favoriser le respect du calendrier. Au cours de cette étape, des experts techniques indépendants peuvent également examiner la méthodologie de l'ESG.

Étape 3 : Seconds résultats et recommandations finales

Les résultats de l'analyse de l'ESG finale sont d'abord examinés par les scientifiques de la pêcherie, puis présentés aux gestionnaires et aux autres parties prenantes. Ces groupes discutent ensuite des performances relatives du sous-ensemble final de procédures de gestion potentielles et en choisissent une ou plusieurs qu'ils transmettront à l'organe de décision pour adoption.

Si les participants ne parviennent pas à s'entendre sur la procédure de gestion à recommander pour adoption, ou si une analyse plus approfondie est requise, un nouveau cycle d'ajustement des paramètres et de tests peut être demandé. Ces cycles d'examen supplémentaires peuvent être importants pour garantir que la procédure de gestion est bien conçue, scientifiquement solide et reflète adéquatement les divers objectifs des différentes parties. Toutefois, ils ne doivent être réalisés qu'en cas de besoin impérieux, car ils allongent la durée d'élaboration. Toute prolongation de ce type doit s'accompagner d'un accord sur un plan de travail révisé et sur les étapes suivantes.

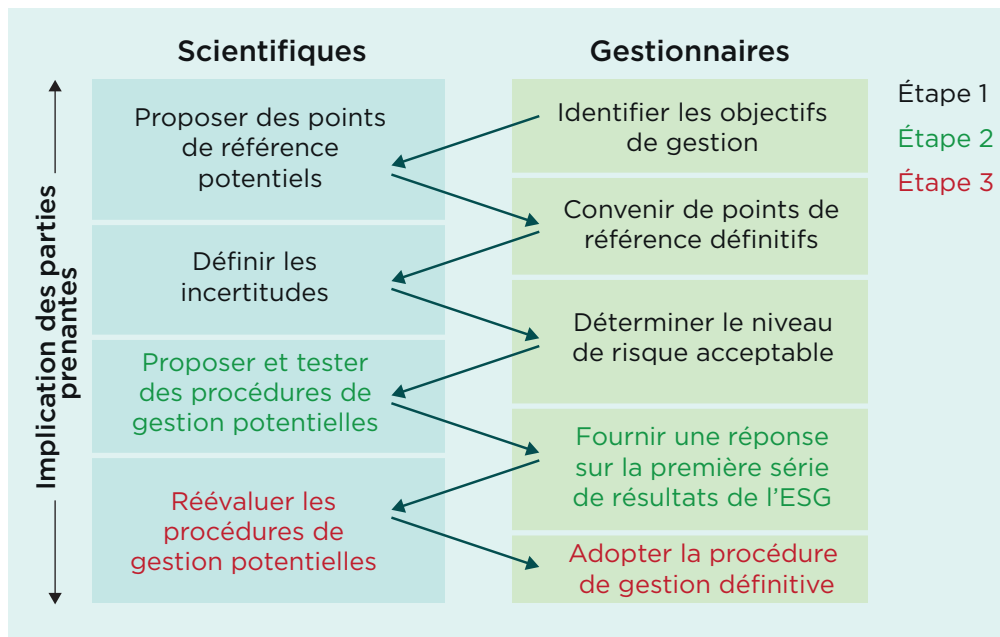


Figure 3. Organigramme de l'élaboration d'une procédure de gestion illustrant l'échange itératif d'informations au cours des trois étapes.

ÉTUDES DE CAS SUR LES DÉLAIS D'ÉLABORATION DES PROCÉDURES DE GESTION

Flétan du Groenland

Située entre le Groenland et le Canada, la pêcherie de flétan du Groenland, gérée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), a connu une surpêche sans précédent qui a poussé ses gestionnaires à rechercher des approches alternatives pour reconstituer le stock. En 2009, après avoir pris connaissance de l'ESG préliminaire réalisée au cours des deux années précédentes, les gestionnaires ont décidé de mettre en œuvre une procédure de gestion basée sur cette ESG. Cette procédure a été finalisée en une année. Le cas du flétan du Groenland est depuis souvent cité comme un modèle d'efficacité.

Un grand nombre des bonnes pratiques mises en avant dans le présent document ont permis de faire avancer les choses. L'une des étapes les plus importantes a été la formation d'un groupe de dialogue entre scientifiques et gestionnaires dès le début du processus. Ce groupe, considéré par certains experts comme un facteur majeur de la réussite de ce projet, a été particulièrement efficace, car ses réunions intervenaient à intervalles réguliers, en coordination avec les étapes clés de l'élaboration de la procédure de gestion.

La première réunion, en janvier 2010, s'est concentrée sur le développement des capacités : les concepts d'ESG et de procédure de gestion ont été présentés aux parties prenantes et aux décideurs pour les aider à comprendre l'utilisation de l'approche et l'interprétation des résultats. Lors de la deuxième réunion, en mai de la même année, le comité scientifique a dévoilé ses recommandations. La troisième réunion, en septembre 2010, a permis de présenter les résultats finaux de l'ESG et de finaliser les recommandations à la Commission. Lors de ces réunions, les membres du groupe de dialogue ont pu apporter leur contribution, un atout déterminant. Le groupe de dialogue s'était également fixé des délais et des objectifs ambitieux, ce qui a contribué à son succès.

La situation s'est répétée lors de la révision de la procédure de gestion en 2017, déclenchée à la suite de circonstances exceptionnelles. De nouveau, un groupe de dialogue entre scientifiques et gestionnaires a permis des échanges continus au sujet de l'ESG. En huit mois, six réunions ont été organisées pour élaborer et adopter la nouvelle procédure.

Thon rouge de l'Atlantique

La gestion du thon rouge de l'Atlantique, l'espèce de thon la plus convoitée, est notoirement conflictuelle. Au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), qui compte 52 membres contre 13 pour l'OPANO, il est difficile de parvenir à un consensus sur une décision. Après la quasi-interdiction de la pêche en 2009, les efforts de reconstitution de cette espèce, répartie en deux stocks dans l'Atlantique Est et Ouest, ont commencé à porter leurs fruits. En 2013, la CICTA a décidé de mettre en œuvre une procédure de gestion unique pour les deux stocks.

En raison de cette particularité, l'ESG pour le thon rouge de l'Atlantique présentait des complexités uniques, tant sur son aspect technique qu'au niveau de la gestion. L'élaboration de la procédure de gestion fut donc difficile. Les réunions avec le groupe de travail permanent de la CICTA pour renforcer le dialogue entre scientifiques et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) ont commencé en 2014. Les décideurs n'ont cependant pas réussi à se mettre d'accord sur une vision à long terme avant la fin du processus, ce qui a obligé les scientifiques de l'ESG à modéliser, évaluer et communiquer un éventail de résultats beaucoup plus large tout au long de l'élaboration. Ce travail supplémentaire aurait pu être évité si les gestionnaires leur avaient donné une orientation plus précise dès le départ. L'accent mis sur l'évaluation des stocks en vue de répondre aux demandes immédiates de gestion a également ralenti et affaibli l'ESG.

Néanmoins, la dynamique s'est améliorée en 2018, avec la réorganisation des discussions selon des sous-groupes dédiés à chaque espèce, qui se sont réunis jusqu'à quatre fois par an. À l'instar des groupes de dialogue entre scientifiques et gestionnaires, ces réunions étaient également ouvertes aux parties prenantes qui pouvaient ainsi apporter leur contribution. Elles ont été déterminantes pour l'élaboration des objectifs et autres éléments de la procédure de gestion, ainsi que pour l'avancée du processus. La fréquence, le ciblage et la collaboration ouverte de ces réunions ont contribué à l'achèvement de l'ESG et conduit à l'adoption de la procédure de gestion du thon rouge de l'Atlantique en 2022, après huit années d'efforts.

Comparaison des durées d'élaboration des procédures de gestion du flétan du Groenland et du thon rouge de l'Atlantique

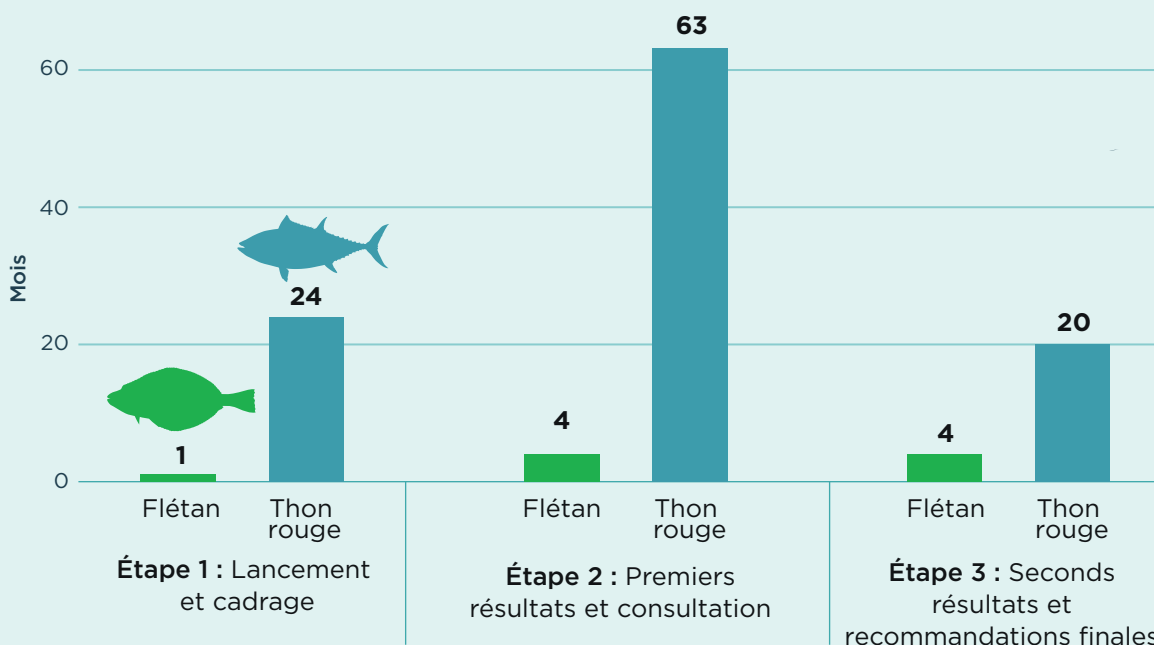


Figure 4. Durée réelle de chaque étape dans les études de cas du flétan du Groenland (vert) et du thon rouge de l'Atlantique (bleu). Remarque : pour le flétan du Groenland, deux années supplémentaires ont été consacrées à l'élaboration de l'ESG avant les discussions plus larges sur la procédure de gestion mises en évidence ici.

BONNES PRATIQUES ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS À SUIVRE POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ESG ET L'ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE GESTION

Plusieurs stratégies clés peuvent avoir un impact majeur sur l'efficacité du processus d'ESG (Tableau 1). Certaines des bonnes pratiques et leçons tirées pour éviter des retards sont décrites ici. Des exemples concrets montrent comment leur inclusion (ou leur omission) ont influencé nos deux cas d'études.

a. Données suffisantes et organisées

Bien que des ESG puissent être effectuées pour des stocks sur lesquels les données sont limitées, des données plus complètes et plus détaillées permettent de réduire les incertitudes à prendre en compte et d'obtenir des résultats plus fiables pour sélectionner la procédure de gestion. La communication rapide des données renforce également l'efficacité du processus, car l'attente de l'envoi et du traitement des données, par exemple des indices d'abondance, entraîne des retards importants. Les pêcheries qui disposent déjà de données plus complètes et mieux organisées sur les captures et l'effort de pêche, ainsi que d'hypothèses mieux étayées sur la biologie (par exemple, la maturité et la productivité), bénéficieront d'une ESG plus fluide.

Par ailleurs, des délais de soumission des données doivent être précisés, afin d'éviter que des retards dans l'envoi des données ne faussent les résultats. De plus, il sera parfois nécessaire d'incorporer des décalages de deux ou trois ans (ce qui signifie que des données vieilles de deux ans seront considérées comme « actuelles » dans la procédure de gestion) étant donné la lenteur fréquente de la déclaration des captures et de l'effort de pêche dans les pêcheries internationales.

b. Groupes de dialogue scientifiques-gestionnaires

L'une des grandes forces des procédures de gestion réside dans les processus ouverts et transparents qui maximisent l'inclusion des parties prenantes dans la prise de décision. Cependant, cette inclusion ne se fait pas de manière spontanée ; le plan de travail doit prévoir des mesures favorisant les discussions entre les différentes parties prenantes. Un moyen d'y parvenir consiste à établir des groupes de dialogue entre scientifiques et gestionnaires qui offrent aux gestionnaires, aux représentants du secteur, aux organisations environnementales et aux autres parties prenantes d'échanger directement avec les scientifiques chargés de l'ESG pour bénéficier de leur contribution ou de leurs avis tout au long de l'ESG et de l'élaboration de la procédure de gestion. Ces échanges sont essentiels, car ils renforcent les connaissances et les capacités des gestionnaires et des parties prenantes. Ils leur permettent également de communiquer aux scientifiques leurs attentes pour la pêche et les procédures de gestion potentielles qu'ils jugent viables. Il faut cependant noter que les scientifiques n'ont pas le même degré de compréhension de l'ESG que les autres acteurs du processus. Un renforcement des capacités dès le départ aidera les gestionnaires et autres parties prenantes à percevoir l'importance de mesures telles que l'établissement d'objectifs de gestion. Cette familiarisation les prépare également à mieux comprendre les résultats de l'ESG.

Il est important de noter que les procédures de gestion sont pilotées par les gestionnaires, à la fois par leur sélection d'objectifs de gestion en amont et par l'adoption de la procédure de gestion définitive en aval. Par conséquent, ces échanges continus aident les scientifiques à répondre aux attentes des gestionnaires. Des interactions régulières

aident également l'identification et la résolution de tous les problèmes potentiels et obstacles pratiques dès qu'ils se présentent.

Les groupes de dialogue scientifiques-gestionnaires, dédiés à des échanges spécifiques et distincts, offrent davantage de temps aux organes de gestion de la pêche pour se concentrer sur l'élaboration de la procédure de gestion, sans interférer avec les autres priorités à l'agenda et les ordres du jour des réunions habituelles, ce qui contribue à limiter les risques de retards. L'exemple du flétan du Groenland illustre parfaitement ce point : le groupe de dialogue s'est avéré particulièrement efficace parce qu'il a pu se réunir régulièrement et en coordination avec les grandes étapes de l'élaboration de l'ESG et de la procédure de gestion. L'accent mis sur le renforcement des capacités dès les premières étapes du processus d'élaboration a également aidé le groupe de dialogue à réaliser des progrès durables.

c. Plans de travail clairs et détaillés

Les membres doivent également convenir d'un plan de travail structuré pour l'ESG. Ce plan doit définir clairement les délais d'exécution des tâches et les rôles des différents groupes de parties prenantes. Lors de la définition du calendrier, les participants ne doivent pas sous-estimer la complexité de l'ESG. Réunions, recherches et autres besoins doivent être pris en compte et faire l'objet d'un budget détaillé — et à terme d'un financement — approuvé par toutes les parties. Les ressources humaines sont essentielles pour réaliser ces tâches.

d. Contributions et soutien d'experts externes

L'élaboration de l'ESG demande parfois un travail intense, mais il existe des moyens de garantir que sa durée reste raisonnable. Il s'agit d'une tâche particulièrement pointue, et une expertise supplémentaire peut donc s'avérer nécessaire pour faire avancer les choses. Les organisations de gestion de la pêche qui ne disposent pas des fonds suffisants afin de recruter un ou plusieurs collaborateurs à temps plein pour travailler sur l'ESG peuvent renforcer leurs capacités en faisant appel à des experts externes spécialisés missionnés



Senneur thonier

Photo : Jeff Muir ©ISSF

ponctuellement. Elles bénéficieront ainsi de toutes les compétences nécessaires tout en respectant leurs contraintes de temps et de budget. L'embauche de facilitateurs indépendants pour présider le processus peut également être utile, afin de s'assurer que chaque voix est entendue et que les plans de travail et les délais sont respectés. Les experts externes missionnés ponctuellement présentent aussi l'avantage de pouvoir consacrer le temps requis à l'élaboration de l'ESG sans conflit de priorités ; n'étant pas rattachés à un pays, ils peuvent équilibrer les intérêts de toutes les parties sans impression de partialité. L'ESG du thon rouge de l'Atlantique a embauché à la fois un facilitateur externe et un analyste ESG expérimenté. Une fois ces deux ressources intégrées, le rythme du développement s'est considérablement accéléré.

Défi	Bonne pratique
Manque de compréhension de l'approche de la procédure de gestion	Financer des ateliers pratiques et ciblés de renforcement des capacités. Organiser des discussions informelles sur des questions de procédure de gestion générales et spécifiques aux stocks.
Manque d'implication des parties prenantes	Mettre en place des groupes de dialogue afin de garantir l'implication des parties prenantes dans les échanges itératifs entre scientifiques et gestionnaires.
Objectifs de gestion flous	Adopter des objectifs de gestion spécifiques et mesurables dès les premières étapes de l'élaboration de la procédure de gestion. Si cela s'avère difficile, des objectifs intermédiaires doivent être fixés.
Inquiétudes quant au fait que l'ESG est complexe et difficile à comprendre	Garantir la transparence scientifique. Faire examiner les travaux techniques par des experts indépendants.
Manque de compréhension des résultats de l'ESG	Communiquer les résultats sous plusieurs formes (par exemple, graphiques, tableaux, etc.) afin de s'adapter à différents contextes et styles d'apprentissage. Financer des ateliers pratiques et ciblés de renforcement des capacités.
Pénurie d'experts en ESG	Proposer des formations techniques sur l'ESG aux scientifiques (gouvernementaux et autres) intéressés.
Financement insuffisant	Rechercher un soutien financier supplémentaire auprès des gouvernements, de l'industrie et des organisations à but non lucratif.

Tableau 1. Solutions recommandées aux problèmes courants qui entraînent des retards lors de l'élaboration de procédures de gestion basées sur une ESG. Adapté de Pipernos et coll. 2023, Fisheries, « Tuna Regional Fisheries Management Organizations Need to Prioritize Transition to Management Procedures ».

e. Autres enseignements et bonnes pratiques

De par sa complexité, l'élaboration de l'ESG et de la procédure de gestion peut prendre du retard en l'absence d'une orientation claire. Il est essentiel de fixer des objectifs de gestion opérationnelle précis et mesurables sur lesquels fonder l'interprétation des résultats de l'ESG. Le cas du thon rouge de l'Atlantique montre que l'absence de tels objectifs entraîne des retards considérables. Néanmoins, il n'est pas facile de convenir de tels objectifs de gestion opérationnelle, étant donné qu'ils détermineront les termes mêmes de la procédure de gestion (comme les limites de capture). Les gestionnaires et autres parties prenantes ont donc tendance à se montrer prudents au vu de l'incertitude des résultats découlant des objectifs fixés. Ce problème peut être résolu en soulignant que le processus est itératif.

Une démonstration claire des avantages des procédures de gestion pour le secteur de la pêche contribuera également à tenir les délais. L'engagement des marchés des produits de la mer, par exemple, peut susciter un intérêt économique pour les pêcheurs sous la forme d'exigences d'approvisionnement, de certifications de durabilité (par exemple, le Marine Stewardship Council, MSC), ou d'autres actions, qui peuvent (comme cela s'est déjà produit) inclure l'adoption de la procédure de gestion comme critère. Une plus grande diversité d'experts issus d'autres domaines scientifiques, notamment des sciences sociales, s'avérera également bénéfique pour atteindre un plus large éventail d'objectifs, y compris socio-économiques.

Enfin, l'élaboration des procédures de gestion a un coût. Le processus risque ainsi d'être repoussé aux calendes grecques si les fonds viennent à manquer. Un soutien financier des gouvernements, de l'industrie et des organisations à but non lucratif contribuera au respect des délais.

CONCLUSIONS

En tant que processus transparent, inclusif et itératif adoptant une approche à long terme de la gestion, les procédures de gestion testées par une ESG se sont révélées être des outils efficaces pour la reconstitution et la stabilisation des stocks de poissons importants. Elles rationalisent également le processus de gestion, libérant ainsi les ressources des organismes de gestion de la pêche pour leur permettre de travailler sur d'autres sujets, tels que le respect des réglementations et la gestion écosystémique de la pêche. Toutefois, pour une mise en œuvre et une utilisation efficaces, la procédure de gestion exige des investissements considérables, en particulier au cours des premières étapes, afin de garantir un processus d'élaboration et d'adoption fluide. Il est crucial que les gestionnaires de la pêche, les scientifiques, les ONG et les acteurs du secteur connaissent les différentes étapes, le calendrier et les bonnes pratiques lors du lancement du processus. Ils pourront ainsi planifier en conséquence afin de garantir un processus efficace et bien pensé, et minimiser les perturbations susceptibles d'entraîner des retards. De cette façon, l'investissement initial dans l'élaboration de l'ESG portera ses fruits avec une procédure de gestion efficace à long terme qui permettra une pêche abondante et durable malgré les aléas.



Banc de thons albacores pris dans le filet d'un senneur

Photo : Jeff Muir ©ISSF



WWW.HARVESTSTRATEGIES.ORG

CONTACT : info@harveststrategies.org

 [@hrvststrategies](https://twitter.com/hrvststrategies)

 THE OCEAN
FOUNDATION



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture



COMMON
OCEANS
PROGRAM

 Tuna project